

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Horodatage :
Numéro d'ordre :

ORDRE DE VENTE SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOM NOM de jeune fille
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité N° de Tel : Email :

B) Le cas échéant

Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans
 Du représentant d'une indivision Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable
Je soussigné(e), M Mme
NOM, PRENOM NOM de jeune fille et PRENOM.....
DOMICILE : N° Rue
Code Postal Ville
Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....
Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs
Profession : Nationalité N° de Tel : Email :

ORDRE DE VENTE

Avertissement : Cet ordre ne pourra être pris en compte que s'il remplit les conditions de validité (voir au verso)

Donne ordre de vendre :

Par défaut, l'ordre sera valable un an.

Nombre de parts	Prix minimum offert (€/part ⁽¹⁾)	Somme nette ⁽²⁾ /part me revenant (€)	Somme nette totale me revenant (€) ⁽³⁾
A	B	C=B x 0,9402	A x C

- (1) Commission de cession de 5 % HT incluse soit 6 % TTC (frais à la charge du vendeur)
- (2) Somme nette par part encaissée par le vendeur correspondant au prix d'exécution
- (3) Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors d'une transaction.

Prix d'acquisition initial des parts		
Date d'acquisition	Nombre de parts	Prix d'acquisition global en €

* J'ai bien noté que la commission incluse dans mon prix offert s'établit à 5 % HT (6 % TTC) et que la somme nette par part me revenant correspond au prix d'exécution. Elle est nette de tous frais, c'est-à-dire déduction faite de la commission de cession de 5 % HT (6 % TTC) due par le vendeur et des droits d'enregistrement de 5 % du prix d'exécution à la charge de l'acquéreur.

* Je suis informé(e) que, sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté partiellement, le solde éventuel sera reporté automatiquement sur la prochaine période de confrontation.

* Pour l'enregistrement, je fais élection de domicile chez IMMOVALOR GESTION et reconnais demeurer personnellement responsable de l'impôt et notamment des suppléments de droits et pénalités qui pourraient être réclamés à la suite d'un contrôle.

* Je reconnais n'avoir pas demandé le report d'imposition, dans l'hypothèse où ces parts ont été acquises avant fusion.

* Je donne mandat à la société de gestion qui l'accepte, de céder les parts au prix mentionné ci-dessus, de signer pour mon compte tous les documents nécessaires pour réaliser l'opération, éventuellement de remplir la déclaration relative à l'impôt sur les plus-values immobilières, de la signer et de payer l'impôt qui en découle pour mon compte.

* Je reconnais avoir été informé (e) de la possibilité de demander le remboursement de mes parts en adressant un ordre de retrait à la société de gestion au prix de 297 € conformément à la dernière note d'information mise à la disposition des associés sur le site internet www.immovalor.fr, et passer cet ordre en toute connaissance de cause.

Fait à le

Signature(s) du / des client(s)

Allianz Pierre

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Variable

REGIE PAR LES ARTICLES 1832 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, L. 231-1 A L. 231-8 DU CODE DE COMMERCE, L. 214-86 ET SUIVANTS, L. 231-8 ET SUIVANTS, R. 214-130 ET SUIVANTS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER, 422-189 ET SUIVANTS DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF
Siège social : 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE -
328 470 570 R.C.S. NANTERRE

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ORDRE DE VENTE - MARCHE SECONDAIRE D' ALLIANZ PIERRE

Rappel :

L'inscription de l'ordre sur le registre est subordonnée :

- au fait que l'ordre de vente soit conforme et entièrement complété et signé par le (les) donneur (s) d'ordre
- à la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis
- en cas de nantissement des parts, à la présentation de la mainlevée de nantissement

Modalités de transmission des ordres à la Société de gestion :

L'ordre de vente doit être adressé à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion).

Annulation ou modification de l'ordre :

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion) par l'envoi du formulaire d'annulation /modification de l'ordre initial par fax ou par courrier. Un formulaire « Annulation / Modification » est à votre disposition (sur le site www.immovalor.fr ou sur demande)

Jouissance des parts :

En cas de cession des parts, l'associé qui cède ses parts, perd la jouissance de ses parts le 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel la cession a eu lieu.

CONDITIONS PARTICULIERES

- en cas de démembrement, l'ordre est signé par le nu-propriétaire et l'usufruitier sinon joindre une procuration.
- en cas d'indivision, l'ordre est signé soit par le mandataire désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce, joindre une copie du jugement.
- en cas de décès, joindre une copie de l'acte notarié.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dernier prix d'exécution ainsi que le tableau sur lequel figurent les 5 prix offerts les plus hauts à l'achat et les 5 prix offerts les plus bas à la vente pour chaque SCPI sont consultables sur le site Internet www.immovalor.fr.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE – tél 01.85.63.65.55

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale

IMMOVALOR
GESTION
SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE

1 Cours Michelet – Case Courrier S 1601 – CS 30051 - 92076 PARIS – LA DEFENSE -Tél. : 01.85.63.65.55 – www.immovalor.fr
S.A. AU CAPITAL DE 553.026 € - 328 398 706 RCS NANTERRE - N° D'AGREMENT AMF : GP-07000035 DU 26/06/2007

